



23 bis, rue Maguelone - 34000 MONTPELLIER (☎ 04.67.04.07.40) <https://doria-avocats.fr/>

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Dans un ensemble immobilier dénommé **RESIDENCE D'ORPHEE à MONTPELLIER, 405, rue du Pas du Loup**, le lot 4052 : dans le bâtiment C, au deuxième étage, **UN APPARTEMENT 3P**, identifié C203 comprenant une entrée, salle de séjour avec cuisine ouvrant sur une loggia privative, deux chambres, salle de bains, w.-c., rangements, d'une superficie de 54,70 m² (Loi Carrez) et 8 m² de surface annexe, le lot 4107 : **UN PARKING EXTERIEUR** portant le No 35, le lot 1041 : **UN PARKING EN SOUS SOL** au niveau R-1 portant le No 100, le tout cadastré section IT, No 147, pour 19 a 33 ca et IT, No 149 pour 24 a 90 ca.

Inoccupés.

MISE A PRIX : 68.000 €

OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite des lieux organisée le 9 novembre 2021 à 9 heures

ADJUDICATION LE LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

à 14 heures et suivantes au besoin

AU PALAIS DE JUSTICE DE MONTPELLIER

place Pierre Flotte, salle No 1 Auguste Comte

A la requête du :

CREDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.331.400.718,80 €, dont le siège social est 19, rue des Capucines, 75009 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le No 542 029 848, agissant poursuites et diligences de son président en exercice, domicilié ès-qualités audit siège,

ayant pour avocat DORIA AVOCATS, 23 bis, rue Maguelone à MONTPELLIER(☎ 04.67.04.07.40).

RENSEIGNEMENTS

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître V. RIEU, avocat associé (☎ 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation du mardi au jeudi inclus de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h (Réf. dossier : 21/00045).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.